

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26

Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

**Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de CADENET**

N° 7 / 2024

Session du 19 février 2024

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le **22 FEV. 2024**
ID : 084-218400265-20240221-2024DELIB007-DE

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 19 février
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 13 février 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS
DE LACENNE, JAUMARY, DUVAL, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY,
SCHOFFIT, RIPERT, BASTIE, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN,
SLAVICEK, VEVE, MICHAUX ;

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

Absents :

Absents excusés : BERGE

Procurations :

Mme BERGE

a donné procuration à Mme LAVOREL

PROJET FEADER/PNRL DU LUBERON

Monsieur Marc Jaubert, Adjoint délégué à la vie économique, au tourisme et à l'environnement, informe les membres du Conseil Municipal que la commune de CADENET souhaite adhérer au projet FEADER porté par le PNR du Luberon, relatif à la mutualisation et mobilisation du foncier agricole à l'échelle trans-communale (Mérindol-Puget-Puyvert-Lauris-Cadenet) pour une alimentation méditerranéenne en plaine de Durance.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Luberon, labellisé depuis 2017. Il est le fruit du travail d'animation de territoire mené depuis 2008 par le PNRL avec une approche systémique autour de l'alimentation durable auprès des collectivités du Parc.

Ce projet va permettre d'agir concrètement sur l'évolution du système alimentaire local depuis la production jusqu'à la consommation dans un objectif commun d'augmenter le potentiel nourricier du territoire en développant les cultures nourricières biologiques et de sensibiliser les populations sur les bienfaits et la nécessité de faire évoluer les modèles alimentaires vers une alimentation méditerranéenne basée sur des produits bruts, frais, sains et locaux.

Suite au forum du PAT de juin 2022, plusieurs communes ont souhaité se regrouper afin de mutualiser leurs réflexions autour de la protection et de la valorisation du foncier agricole, en

lien avec l'accès à une alimentation de qualité pour les habitants du groupe Sud-Luberon en juillet 2022. Depuis, 4 rencontres ont eu lieu en moins d'un an, regroupant les élus mais aussi les partenaires techniques et institutionnels, ainsi que des agriculteurs du territoire. Ce territoire a fait l'objet d'études et d'actions à l'échelle communale et intercommunale depuis une dizaine d'années.

La volonté politique marquée pour le soutien et le développement de ces filières nourricières biologiques en font un projet pilote et innovant car il prend en compte et traite l'ensemble des sujets concernés par le système alimentaire territorial local à l'échelle transcommunale.

La co-animation entre le PNRL et l'association « Au Maquis » permettra d'apporter un panel de compétences larges.

Ce projet se veut opérationnel et ambitionne une appropriation de la nécessité de faire évoluer le système alimentaire local. Le fait de travailler conjointement permettra à travers ce projet de réfléchir sur des pistes innovantes en termes de mutualisation de moyens, d'idées, d'outils et d'équipements.

Le temps d'action autour du foncier agricole est long, et ces 4 années nous permettront d'avancer concrètement sur le soutien à une transition agricole et alimentaire indispensable face à la crise écologique actuelle.

Le plan de financement retenu pour ce projet est le suivant :

- Total du projet : 408 551.72 TTC
- Aides publiques : 60% FEADER et 20% Région Sud
- Autofinancement du projet : 20% soit 81 710.34€ pris en charge par la contribution des 5 communes concernées, membres du syndicat mixte.
- Le coût par commune pour bénéficier de ce projet durant 4 ans sera de 16 000€ soit une dotation annuelle de 4000€.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Valide le projet FEADER du PNRL relatif à la mutualisation et mobilisation du foncier agricole à l'échelle transcommunale
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afférentes au projet.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance